



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°
Octobre 2009

Le mot du maire

Comme je vous l'écrivais dans le bulletin précédent, le plan de prévention contre les incendies de forêts (PPRIF) est devenue notre principale préoccupation.

La préfecture nous a transmis son projet et nous avons deux mois pour donner notre avis;

Le conseil municipal lors de ses réunions de Septembre et Octobre a été unanime à rejeter ces propositions qui

-placent 95 % du territoire de la commune en zone rouge sans aucune possibilité de création de logements supplémentaires (y compris gîtes ou chambres d'hôtes), prescrivent aux habitants concernés d'importants travaux.

-placent 4% supplémentaires en zone bleu foncé où les restrictions d'urbanisme sont très fortes (pas de chambre d'hôte ou gîte).

-font peser sur les habitants et la commune des obligations financières très importantes.

Le 12 Octobre, j'ai été reçu par le M. Le Préfet qui a fait quelques propositions concernant des modifications de zonage et a promis une aide de l'Etat pour les travaux imposés à la commune. En contrepartie, il s'est montré inflexible sur le zonage des habitations isolées et les problèmes liés au développement économique. Un nouveau rendez-vous a été convenu pour le 23 Novembre.

Sept maires de la communauté des communes –Llauro, Tordères, Montauriol, Caixas, Ste Colombe, Calmeilles et Oms réunis le 20 Octobre ont décidé de lancer un appel aux 77 magistrats municipaux concernés à terme par le PPRIF dans les Pyrénées-Orientales afin de créer un collectif. En effet les problèmes rencontrés par toutes ces municipalités sont similaires et une action commune sera, sans nul doute, plus écoutée. Une première réunion est prévue le 9 Novembre à Llauro.

Parallèlement, une association **Vivre dans les Aspres** est en cours de constitution. Totalement indépendante de la municipalité, elle a vocation à réunir tous les habitants des Aspres afin de défendre l'avenir du massif.



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°
Octobre 2009

Fête conviviale de fin d'année

En raison du PRIFF, le budget de la commune va être exposé à des contraintes importantes. Je rappelle que, au-delà des prescriptions imposées par l'autorité préfectorale, de l'avis unanime des habitants d'Oms ayant un vécu en matière d'incendie, l'urgente nécessité pour protéger notre village est la création d'un coupe-feu courant le long de la crête de Pedres Blanques (en continuité débroussaillé existant) au mas Cané et passant par le sommet de la Calcine.

L'administration refuse catégoriquement ce projet et préfère des zones de pare-feux au fond des vallées!!!.

La réalisation de ce coupe-feu pour lequel l'acquisition de plusieurs dizaines d'hectares est nécessaire va obérer nos finances.

Ne voulant pas augmenter les impôts de manière trop importante ni recourir à des emprunts alors que l'encours actuel de la dette est déjà de 600 € par habitant, j'ai décidé la réalisation de certaines économies.

Ainsi, sur ma proposition, le conseil municipal a décidé de regrouper le traditionnel repas des aînés de fin d'année et la cérémonie des voeux. De cette manière, durant la première quinzaine

de Janvier, un moment de convivialité sera offert à l'ensemble de la population au cours duquel nous souhaiterons la bienvenue à tous les nouveaux habitants. A cette occasion également, nous inviterons tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale qui concourent à faciliter notre vie quotidienne. Néanmoins, les personnes âgées ne pouvant quitter leur domicile ne seront pas oubliées.

Les économies réalisées ne permettront pas, malheureusement, de financer tout notre projet mais elles viendront s'ajouter au capital constitué par la substantielle baisse des dépenses de fonctionnement réalisées en 2008 (les charges ont diminué en un an de 29.430 €) et, nous espérons un résultat similaire en 2009.

Défibrillateur

Le Conseil Général va mettre en place, après mise aux normes par la municipalité, un défibrillateur. Cet appareil qui sera placé sur la façade de la mairie (à proximité boîte à lettres) doit permettre de se prémunir contre les effets de certains accidents cardiaques en attendant l'arrivée des secours.

L'utilisation de cet appareil est relativement simple mais demande, néanmoins, une petite formation. Toutes les personnes intéressées pour apprendre à se servir de ce défibrillateur se feront connaître à la mairie, dans les meilleurs délais.



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°
Octobre 2009

Rappels:

-1/ D'importants travaux de voirie ont été réalisés dans le vieux village à la satisfaction quasi unanime des habitants.



Voir les images <http://www.oms.fr/rues.html>

D'autres travaux portant sur le remplacement de l'éclairage public vont compléter l'embellissement de ces voies. Malheureusement de très nombreuses déjections canines viennent régulièrement souiller ces rues. Je rappelle que ce n'est pas le travail de l'employé municipal de ramasser les crottes des chiens mais que la politesse et le savoir-vivre veulent que chaque maître ramasse les «dépôts» de son (ou ses) animal.

-2/ OMS est un village ancien et ses concepteurs initiaux n'avaient pas prévu (et peut-on les en blâmer) la possession d'un voire deux ou trois véhicules par foyer. Ceci est la conséquence initiale du manque de places de parking dans le village. Aussi est-il impératif de respecter les règles suivantes :

-Le stationnement dans le centre du village ne doit, en aucun cas, empêcher le passage éventuel d'un véhicule secours.

-Le parking de la place de la muraille ne doit pas être un lieu d'abandon de véhicules non utilisés.

-Le stationnement sur un trottoir, est interdit et, surtout s'il empêche le passage de piétons, peut entraîner la responsabilité du propriétaire en cas d'accident. En attendant la création d'un ou plusieurs parkings, les véhicules peuvent être garés sur la place de la mairie, le long du mur bordant la rue de la fontaine.

Commémoration du 91^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

La cérémonie de cette Journée du Souvenir se déroulera de la manière suivante:

11 heures 30 : Rassemblement devant monument aux morts

11 heures 35 : Lecture message de M. Le Secrétaire à la Défense

11 heures 40 : Dépôt de gerbe

11 heures 45 : Apéritif dans la salle polyvalente

Les édifices publics seront pavoisés le 11 Novembre